



# CHSCT : SUD arrive !

Les élections CHSCT ont eu lieu le 26 Août 2015. 6 sièges étaient à pourvoir, nous en avons obtenu 4 ! Nous sommes donc majoritaires dans cette instance. Un CHSCT était en place depuis 2 ans, mais qui le connaissait et qu'a-t-il fait ? Rien : en 2014, seuls 4 % des heures de délégation ont été utilisés... Tout ça va changer !

**Première chose qui va changer : nous viendrons vous rencontrer sur vos sites !** Lors de la première réunion, nous voterons des inspections. Le Code du travail prévoyant une inspection avant chaque réunion CHSCT, nous visiterons l'ensemble des sites afin de juger de vos conditions de travail.

## LE CHSCT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

1. Le CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) regroupe des membres dont le nombre varie en fonction de la taille de l'entreprise. S'il est présidé par l'employeur, seul le vote des membres compte lorsque des actions ou des mesures de prévention sont prises.
2. Le médecin et l'inspecteur du travail sont conviés aux réunions.
3. C'est le meilleur outil syndical pour défendre nos collègues sur les questions de santé, sécurité, conditions de travail. Comme nous le constatons, depuis des années ces conditions se détériorent sans cesse.

## LE CHSCT, POURQUOI FAIRE ?

L'employeur est GARANT et RESPONSABLE de la SECURITE et de la SANTE de ses salarié-e-s. Il est également tenu de leur assurer les meilleures CONDITIONS DE TRAVAIL possibles. Malgré cela, nous savons tous que le MEDEF (syndicat des patrons, ou 80% d'entre eux sont syndiqués) demande au gouvernement de réduire les droits du CHSCT et du CE.

Ce vaste sujet englobe :

1. La sécurité sur le lieu de travail : installations électriques et climatiques, équipements, etc.
2. La santé physique : port de charges, gestes et postures, exposition au bruit ou à des substances toxiques, matériel non adapté, éclairage insuffisant, etc.
4. La santé psychologique : surcharge de travail, stress, pression, harcèlement, etc.
5. Les conditions de travail : horaires, agencement des locaux, éclairage, etc.

Le CHSCT veille à ce que l'intégrité physique et psychologique des salarié-e-s soit préservée. L'objectif est de diminuer ou de prévenir tout risque ou danger et de réduire au maximum le nombre d'accidents du travail ou maladies professionnelles physiques ou psychologiques.

**C'est pour cette raison qu'il faut nous contacter dès que vous rencontrez un problème sur les sujets cités précédemment.**

## LE CHSCT, COMMENT ÇA MARCHÉ ?

Lors des réunions trimestrielles, les questions à l'ordre du jour sont débattues et des mesures de prévention votées par les membres du CHSCT. Afin d'obliger l'employeur à remplir ses obligations, le CHSCT bénéficie de l'appui de la médecine et de l'inspection du travail. Il a aussi le pouvoir de réclamer une enquête et de faire intervenir un expert.

**Suite aux inspections et conclusions d'enquête, l'employeur est tenu de se plier aux injonctions sous peine de fortes amendes.**

La législation ne nous laisse donc pas sans armes. Dans la mesure où un directeur ne recule devant aucune pression pour licencier certain-e-s salarié-e-s, les reclasser ou les forcer à démissionner, et devant la recrudescence de cas de harcèlement, il est important que vous sachiez que les élus Sud au CHSCT ne reculeront eux-mêmes devant aucun moyen légal pour faire respecter votre intégrité et vous permettre d'exercer votre travail dans les meilleures conditions possibles.

**Le travail ne doit pas menacer notre santé ni être cause de souffrance. Lorsque nous estimons être en danger physique, lorsque nous constatons des dysfonctionnements, lorsque nous subissons des pressions, il est de notre devoir et dans l'intérêt de tous d'en informer les élu-e-s désigné-e-s afin qu'ils puissent agir.**

Comme l'information ne doit pas circuler à sens unique, vos élu-e-s Sud ont décidé :

- 1. de la création d'un bulletin CHSCT diffusé à chaque fin de réunion sur le blog et par mail. Il fera état des questions en cours, des mesures prises et des résultats obtenus.**
- 2. de pratiquer des inspections comme demandé par le CE lors de la réunion du mois d'août.**

**Ce sera le moment de nous faire part de vos problèmes et revendications (conditions de travail, etc.) Il ne faut pas hésiter à parler de tout !**

### VOS ÉLUS CHSCT

Olivier (site Messier Dowty - syndicat SUD) : [olivier@sudeliorm.org](mailto:olivier@sudeliorm.org) - 06.11.53.89.68

Joffrey (site TDF Montrouge- syndicat SUD) [joffrey@sudeliorm.org](mailto:joffrey@sudeliorm.org) - 06.52.52.02.17

Francky (site TDF Montrouge - syndicat SUD) [franckypoiriez@sudindustriedf.org](mailto:franckypoiriez@sudindustriedf.org)

Laurent (site IPGP - syndicat SUD) [laurentlacoste@sudindustriedf.org](mailto:laurentlacoste@sudindustriedf.org)

Hervé (Siège - Syndicat CFTC)

Juliana (Siège - Syndicat CFTC)